



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/614

Approbation des statuts du syndicat intercommunal AquaVert

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/614 - APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL AQUAVERT (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

AquaVert est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) regroupant cinq communes : Lyon, Tassin-La-Demi-Lune, Francheville, Craponne et St-Genis-Les-Ollières et assurant la gestion du parc AquaVert qui comprend :

- une piscine : bassin sportif, bassin d'apprentissage, toboggans, pataugeoire ;
- un espace forme : salle de musculation (accès libre), salle de fitness (cours collectifs) ;
- un parc : tennis, mini-golf, course d'orientation.

L'équipement accueille plusieurs publics :

- les scolaires des communes membres du SIVU ;
- des clubs et associations ;
- le grand public.

Construit dans les années 1970, le bâtiment « piscine et espace forme » présente des désordres et dysfonctionnements techniques et fonctionnels. La surface de nage est par ailleurs devenue insuffisante au regard de la population du SIVU.

Le SIVU a donc décidé de lancer un projet de construction d'un nouveau centre aquatique, préalablement à la démolition de l'établissement existant. Les principales caractéristiques fonctionnelles du nouveau centre sont les suivantes :

- Hall bassins :
 - o bassin sportif, 25 m x 6 couloirs : 375 m² ;
 - o bassin mixte (apprentissage, activités, loisirs) : 350 m² ;
 - o pataugeoire : 60 m² ;
 - o toboggan.
- Deux espaces vestiaires – sanitaires - douches :
 - o vestiaires collectifs à usage des groupes ;
 - o vestiaires individuels à usage du grand public.
- Des locaux annexes :
 - o accueil ;
 - o administration ;
 - o locaux techniques.
- Des espaces extérieurs :
 - o plages végétales et minérales, splashpad ;
 - o accès et stationnement.

Le nouvel équipement a pour vocation de répondre aux besoins des populations des cinq communes de Lyon, Tassin-la-Demi-Lune, Francheville, Craponne et Saint-Genis-les-Ollières pour les décennies à venir. Il est notamment dimensionné pour permettre

l'accueil des populations scolaires en tenant compte de l'évolution démographique jusqu'à l'horizon 2030-2040.

Par délibération du Conseil municipal du 10 novembre 2020, et après consultation des cinq communes, le comité syndical du SIVU AquaVert a approuvé ce projet de reconstruction et son plan de financement.

Un appel à candidature pour un marché global de performance sera lancé début 2021, avec pour objectif un démarrage des travaux au 2^{ème} semestre 2022 et une fin d'opération en 2025.

Les investissements liés au projet sont évalués à 17 911 417 €HT.

Le financement est porté à 71 % par le SIVU notamment par un emprunt et des cessions foncières. Les 29 % restant sont financés par des subventions (Etat, région, ADEME, etc.) et les contributions communales.

Afin de participer à ce projet, je vous propose dans un premier temps d'approuver la modification des statuts du SIVU AquaVert, par laquelle les nouveaux articles 6 et 7 ouvrent la possibilité de versements de contributions exceptionnelles d'investissement :

« Article 6 - Dans le cas d'opérations d'envergure, des contributions exceptionnelles d'équipement peuvent être appelées auprès des communes membres. La répartition des contributions entre chaque commune est fixée par délibération du syndicat.

Article 7 - La contribution des communes membres aux dépenses exceptionnelles d'investissement est approuvée par délibération des communes, sur proposition du comité syndical. »

Les nouveaux statuts ont été approuvés par le SIVU par délibération en date du 4 janvier 2021.

Vu l'article L 5211-20 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 4 janvier 2021 portant modification des statuts du SIVU AquaVert ;

Vu les statuts modifiés du SIVU AquaVert notifiés à la Ville de Lyon le 20 janvier 2021 ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

Les statuts modifiés du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) AquaVert notifiés le 20 janvier 2021 à la Ville de Lyon sont approuvés, conformément aux dispositions de la délibération du SIVU AquaVert du 4 janvier 2021.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET